

l'union

CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE

 **L'Ardennais** Publié sur *L'Union* (<http://www.lunion.presse.fr>)[Accueil](#) > Un juge rémois soupçonné de faux en écriture publique

Un juge rémois soupçonné de faux en écriture publique

Par *Anonyme*

Créé le 03/04/2010 09:00

Dans un dossier opposant l'union à la société Vranken-Pommery et Paul-François Vranken, les avocats du journal se sont aperçus qu'une note d'audience avait été falsifiée pour pouvoir modifier le jugement rendu. Le responsable de la falsification n'est autre que Mario-Louis Craighero, président du tribunal correctionnel et vice-président du tribunal de grande instance de Reims. Le procureur Belargent a demandé l'ouverture d'une enquête préliminaire dans cette affaire.

L'affaire remonte au 9 février dernier, lors de l'audience présidée par M. Craighero pour fixer les consignations (c'est-à-dire les sommes que doivent payer les plaignants pour pouvoir engager une poursuite pénale) au titre des poursuites engagées par Paul-François Vranken et la société Vranken-Pommery à l'encontre du journal **l'union***

Ce jour-là, constat est fait par le cabinet d'avocats du journal d'un véritable imbroglio puisque ce ne sont pas moins de vingt actes de poursuites dans quatre dossiers qui ont été délivrés par huissier, dont douze « seulement » présentées au tribunal par l'avocat de M. Vranken.

Un coup de Blanco, et hop...

Ce dernier demande expressément à l'audience que les consignations ne soient ordonnées que pour deux dossiers. Le président Craighero accède à cette demande, et ordonne deux consignations d'un montant de 5 000 euros chacune.

De retour de l'audience, l'avocat de **l'union** indique au journal qu'une erreur de procédure a été commise par son adversaire, qui peut permettre de faire annuler la procédure : il fallait que le tribunal ordonne quatre consignations par quatre jugements différents puisqu'il y avait quatre poursuites différentes.

Quelques jours plus tard, le président du tribunal correctionnel prend contact avec l'un des avocats de **l'union** pour lui signaler l'existence d'une « difficulté » dans le dossier. Lors d'un entretien en tête-à-tête, M. Craighero précise que l'avocat de M. Vranken a pris contact avec lui afin de lui signaler l'« erreur » commise lors de l'audience de consignation, et lui demandant de procéder à des « rectifications », juridiquement impossibles.

Surpris de cette démarche unilatérale du confrère, les avocats de **l'union** signifient fermement, le 12 février, au président Craighero et à la partie adverse qu'il est hors de question qu'une modification quelconque soit apportée au jugement prononcé le 9 février. L'affaire prend une tournure définitive le 5 mars lorsque les avocats de **l'union** reçoivent officiellement quatre décisions de consignation au lieu des deux ordonnées et constatent

qu'elles ne sont donc pas conformes aux deux jugements prononcés à l'audience. Les avocats font alors procéder, au greffe du tribunal, à une vérification de la note d'audience et de la cote du dossier. Une modification a bien eu lieu, de la main même du président Craighero, qui transforme le jugement. La chemise du dossier a été raturée, la note retraçant l'audience rectifiée avec usage de Blanco. La falsification est évidente, gravissime pour un magistrat.

Une inscription de faux a été déposée au nom du journal et des journalistes concernés le 23 mars 2010. Entre-temps, l'avocat de **l'union** saisit les autorités judiciaires rémoises. Le supérieur hiérarchique direct de M. Craighero, le président du tribunal de grande instance Jacques Boulard, se retranchant derrière l'obligation de réserve, n'a pas souhaité s'exprimer dans **l'union** - « en tant qu'organe de presse » - sur ce dossier, en nous renvoyant vers le procureur Fabrice Belargent.

Enquête confiée à la PJ de Strasbourg

Ce dernier, informé depuis le lundi 29 mars, a pris jeudi soir la décision de demander au tribunal de Reims de surseoir à statuer (sur le fond de l'affaire opposant Vranken à l'union*) et a ordonné l'ouverture d'une enquête préliminaire sur le faux en écriture publique. Diligentée par la PJ de... Strasbourg, cette enquête devra notamment déterminer pour quels motifs M. Craighero a cru utile de faire un faux pour rendre service à l'avocat de Paul-François Vranken.

Guilhem BEAUQUIER

* Le 16 décembre 2009, **l'union** a publié un article sur les conditions d'acquisition par le SGV d'un bien immobilier appartenant à Vranken-Pommery, situé avenue de Champagne. S'estimant diffamés, M. Vranken en son nom propre et la société Vranken-Pommery ont porté plainte.

Photos / vidéos

Auteur :

Légende : La note d'audience falsifiée, fautes d'orthographe

Visuel 1:



URL source: <http://www.lunion.presse.fr/article/region/un-juge-remois-soupconne-de-faux-en-ecriture-publique>